

AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA

Conditions d'attribution à conserver

Qu'est-ce que le BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et adolescents.

Conditions et modalités d'inscription à la formation BAFA :

- avoir 17 ans au moins le premier jour de la session.
- s'adresser au service Jeunesse & Sports de la DDCSPP de votre département pour vous inscrire et connaître les organismes de formation : <http://www.jeunes.gouv.fr>

Déroulement de la formation :

- BAFA1 : la session de formation générale,
- BAFA 2 : le stage pratique,
- BAFA 3 : la session d'approfondissement ou qualification.

Ces 3 étapes doivent être réalisées et validées sur une période de 30 mois.

Comment vous aide la Caf ?

Deux dispositifs d'aides sont proposés pour diminuer le coût de la formation BAFA :

- **L'aide de la Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf)**

L'aide de la Cnaf est attribuée par la Caf du Tarn aux résidents tarnais sans condition de ressources pour le financement global de la formation. Elle est payable dès l'inscription au BAFA3 (session d'approfondissement ou qualification).

Montant : 91.47 € ou 106.71 € si le BAFA3 est centré sur l'accueil du jeune enfant.

- **Les aides de la Caf du Tarn**

Les aides de la Caf du Tarn sont attribuées aux bénéficiaires de l'action sociale (ou ses ayants-droits) dont le quotient familial est inférieur ou égal à **800 €**.

Une demande doit être déposée par le stagiaire pour chaque session de formation (formation générale et approfondissement/qualification).

Les dossiers de demande doivent être déposés :

- au plus tôt, à compter de l'inscription à chaque session de formation,
- au plus tard, 3 mois après le 1^{er} jour de chaque session de formation.

L'aide est payable :

BAFA1 – Formation générale : à l'issue de cette session, sur présentation du certificat DDCSPP →

BAFA3 – Formation d'approfondissement ou qualification : dès l'inscription à cette session.

Montant : 40% du coût de la session (aide maximum 220 €)

50% du coût de la session (aide maximum 275€) si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Session réalisée en internat
- Session centrée sur l'accueil du jeune enfant
- Session centrée sur l'accueil de l'enfant handicapé



Modalités d'attribution

Aide Cnaf	Aide caf du Tarn – BAFA 1	Aide Caf du Tarn – BAFA 3
<p>1/ Remplir la demande d'aide (imprimé national <i>cerfa</i>) et la faire compléter par les 3 organismes de formation tout le long du cursus.</p> <p>2/ Retourner cette demande dès l'inscription au BAFA3 pour le paiement de l'aide.</p>	<p>1/ Remplir la demande d'aide financière de la Caf du Tarn et la faire compléter par l'organisme de formation.</p> <p>2/ Retourner cette demande dès l'inscription au BAFA1 et au plus tard trois mois après le premier jour de formation.</p> <p>3/ Retourner dès la fin de la session le justificatif pour le paiement de l'aide : « <i>certificat de session de formation générale 1</i> » délivré par le service Jeunesse et Sports.</p>	<p>1/ Remplir la demande d'aide financière de la Caf du Tarn et la faire compléter par l'organisme de formation.</p> <p>2/ Retourner cette demande dès l'inscription au BAFA3 pour le paiement de l'aide.</p>

ATTENTION : aucune aide ne sera accordée pour les dossiers reçus 3 mois après le début de chaque session.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
FORMATION BAFA**

Quelle session ?

BAFA 1 – Session de formation générale

Option :

BAFA 3 – Session d’approfondissement ou qualification

Option :

Le stagiaire

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. :

Situation professionnelle

Lycéen, étudiant ou formation professionnelle Chômage

En activité professionnelle Contrat d’insertion

Sans activité professionnelle Autre situation :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des modalités d’attribution de l’aide financière pour la formation BAFA et en accepter, sans réserve, les dispositions.

A....., le

Porter la mention « Lu et approuvé »

Signature

Toute action frauduleuse ayant pour but d’ouvrir indûment droit à l’une des prestations attribuées par la Caf, sans présumer d’éventuelles sanctions pénales, prive son auteur de toute intervention sociale de l’organisme pour une durée d’une année à compter de la constatation de la fraude ou de la tentative même si cette dernière n’a pas été suivie d’effet.

Vous avez l’obligation de signaler immédiatement tout changement de situation.

La Caf vérifie l’exactitude des déclarations (Article L.114-19 du Code de la Sécurité sociale).

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration. (Articles L.114-9 – Dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d’intérêt général, amende ou peine de prison, L.114-13 – amende, L.114-17 du code de la Sécurité sociale – prononcé de pénalités).

La Loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d’accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l’organisme qui a traité votre demande.



Partie réservée à l'organisme de formation

NOM, adresse, téléphone, e-mail :

.....

.....

.....

N° Habilitation DDCSPP :

N° SIRET :

Attestation d'inscription

Le stagiaire (nom, prénom) :

BAFA 1 – Session de formation générale : en internat en continu
 en externat en discontinu

Option :

BAFA 3 – Session d'approfondissement ou qualification : en internat en continu
 en externat en discontinu

Option :

Lieu de la session (code postal, commune) :

Date de la session : du.....au.....

Tarif de la session :Montant payé par le stagiaire :

Cachet de l'organisme

Signature du représentant

